

GRÈVE DJS du 20 au 30 avril 2026

LA SITUATION

Les conditions de travail des agents de la DJS ont fait l'objet de nombreuses contestations sur plusieurs aspects de leur métier.

Le premier et plus urgent d'entre eux est la confidentialité et la sécurité des agents. En effet, depuis quelque temps, la hiérarchie avait pris l'initiative d'afficher au sein des établissements des visuels sur lesquels on pouvait voir la carte professionnelle des agents dans locaux destinés à

la réception du public. De plus, les agents de la DJS réclament des créations de postes (pour les EAPS aquatiques) afin de pallier au manque d'effectifs actuel.

Il est aussi demandé de façon urgente et unanime la reconnaissance de la spécificité de l'encadrement APA par une prime de 200 euros.

Pour ces raisons, le syndicat CGT-EVSPC a déposé un préavis de grève couvrant les ESP, les RTAS et les EAPS aquatiques de la DJS.

REVENDEICATIONS

- Retrait des dates et lieux de naissance figurant sur toutes les copies des cartes professionnelles affichées dans les établissements.
- Suppression des suspensions automatiques lorsqu'un agent est signalé sans éléments de preuves solides
- Rétablissement de l'ensemble des primes en cas de réhabilitation de l'agent afin de la suspension
- Création urgente de postes d'EAPS aquatique pour pallier les manques d'effectifs
- Pour les PSV, mise en place d'une prime de

150 € pour tous les ESP sur leur semaine de référence

- Reconnaissance de la spécificité de l'encadrement APA par une prime de 200€
- Passage en CE pour tous les RTAS
- 1h de préparation supplémentaire par créneau APA/handisport encadré
- Titularisation des agents contractuels volontaires
- Augmentation du temps de PPG à 2h30
- 1 jour de Télétravail pour les RTAS
- Augmentation de 104 € de l'IFSE scolaire pour les ESP